

ANNEXES

Annexe 1 : cahier d'engagement VNF.

Annexe 2 : APG (2)

Annexe 3 : liste des communes concernées



Direction territoriale Rhône Saône

DGD/BEGH

Date 06/10/2023

Canal du Rhône au Rhin

Opérations de dragage

Cahier d'engagements

Ce document est établi pour résumer et reprendre les mesures mises en œuvre par VNF avant, pendant et après les opérations de dragage afin de limiter au maximum l'impact des opérations sur le milieu. Il pourra évoluer en fonction des retours d'expérience.

Table des matières

1 Limiter les interventions au strict nécessaire, et ne pas intervenir dans les secteurs les plus sensibles écologiquement.....	24
2 Déterminer le devenir des matériaux avant intervention, grâce à une batterie d'examens préalables.....	25
2.1 Evaluer au plus juste les volumes à extraire.....	25
2.2 Déterminer la qualité des sédiments.....	25
2.2.1 Procéder à un échantillonnage rigoureux des matériaux.....	25
2.2.2 Nos engagements en matière d'analyse :.....	26
2.3 Un processus transparent de définition du devenir des sédiments.....	28
2.3.1 Les critères complémentaires d'analyse avant éventuelle restitution au milieu.....	29
2.3.2 Identifier les filières de valorisation pour les autres matériaux.....	29
3 Opération de dragage.....	30
3.1 Associer les services instructeurs au processus de programmation des opérations.....	30
3.2 Faire des points d'étape réguliers pour améliorer nos pratiques.....	31
3.3 Draguer en dehors des périodes sensibles pour la biodiversité.....	31
3.4 Préserver le milieu aquatique et les espèces.....	32
3.5 Adapter les techniques aux matériaux rencontrés.....	33
3.6 Les contraintes supplémentaires imposées aux entreprises en charge des travaux.....	34
3.7 Une vigilance renforcée en présence de captages.....	34
3.8 Les précautions particulières prévues en cas d'incident.....	35
4 Des suivis après les opérations de dragage pour s'assurer de l'absence d'impact notable sur le milieu.....	36
5 Favoriser l'émergence de filières de valorisation des sédiments.....	37
5.1 Favoriser l'utilisation des sédiments sur des surfaces agricoles.....	37
5.2 Une réutilisation des sédiments au plus proche de la zone de dragage et au service du maintien des berges.....	38
Arrêté du 30 mai 2008 fixant les prescriptions générales applicables aux opérations d'entretien de cours d'eau ou canaux soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.2.1.0 de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement.....	47

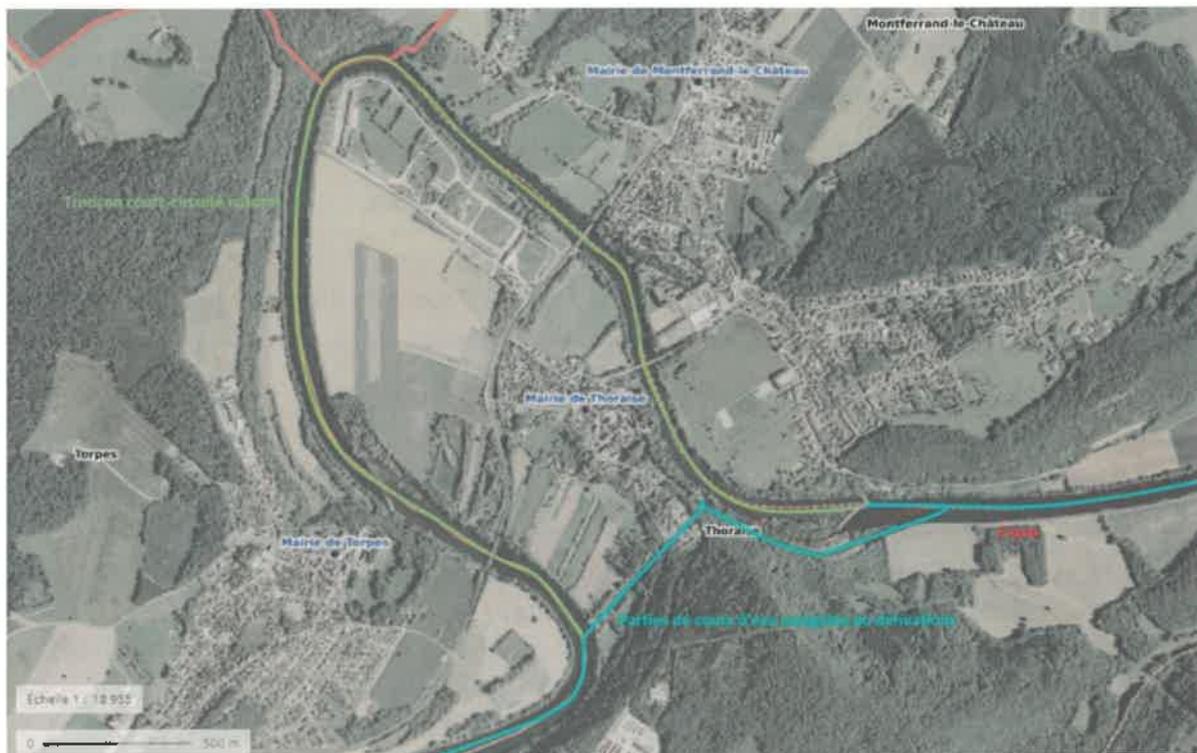
1 Limiter les interventions au strict nécessaire, et ne pas intervenir dans les secteurs les plus sensibles écologiquement

Les opérations de dragage sont menées afin d'extraire les sédiments présents dans le chenal de navigation, et qui gêneraient la navigation.

Comme indiqué dans le PGPOD, les opérations de dragage, adaptées aux cibles du Contrat d'Objectifs et de Performance (COP), sont déclenchées en fonction de plusieurs éléments :

- Retour des navigants qui ont « touché » le fond du chenal
- Retour des agents VNF
- Retour bathymétrique

Les opérations de dragage ne sont menées que sur les secteurs navigués et les accès techniques des ouvrages. Les tronçons du Doubs court-circuités non navigués ne feront pas l'objet d'opération de dragage.



VNF s'engage à :

- Ne pas réaliser d'opérations de dragage sur les secteurs les plus sensibles écologiquement : tronçons du Doubs court-circuités non navigués
- Limiter les opérations au strict nécessaire (chenal de navigation engagé, gêne à la manœuvre d'ouvrages ou à leur accès...).
- Ajuster les profondeurs de dragage à la réalité des usages, en concordance avec le COP liant VNF vis-à-vis de l'Etat. Dans tous les cas il n'y aura aucun surcreusement au-delà des cotes de conception de l'ouvrage (opérations de strict entretien).
- Calibrer au mieux les opérations de dragage pour éviter une récurrence de dragage importante et

limiter ainsi le dérangement sur le secteur dragué.

2 Déterminer le devenir des matériaux avant intervention, grâce à une batterie d'examens préalables

2.1 Evaluer au plus juste les volumes à extraire

Une des premières tâches pour préparer l'opération de dragage consiste à évaluer le volume de sédiment qui sera à extraire du chenal pour garantir le mouillage, c'est-à-dire à calculer les cubatures. Ceci peut être réalisé via l'étude des bathymétries ou à la pige.

Le volume à extraire détermine les étapes suivantes, décrites ci-après.

2.2 Déterminer la qualité des sédiments

2.2.1 Procéder à un échantillonnage rigoureux des matériaux

Avant toute opération de dragage, des analyses de sédiments sont réalisées afin de pouvoir les caractériser et déterminer si les sédiments peuvent être restitués au milieu naturel, ou s'ils doivent être extraits.

Pour ce faire, des prélèvements seront réalisés. Le nombre d'échantillons réalisé est fonction du volume à draguer et du contexte. Il est cadré dans une circulaire VNF, qui reprend les éléments des guides du CEREMA. Cette circulaire répond au plus haut niveau d'exigence de la réglementation, son usage est approuvé par toutes les autorités locales en matière de police de l'eau.

Synthèse : nombre d'échantillons prélevés selon les volumes à draguer et le milieu concerné

Volume à draguer	Zone à priori non polluée	Zone intermédiaire	Zone à priori polluée
Jusqu'à 5 000 m ³	1	1	1
Entre 5 000 et 10 000 m ³	1	1	2
Entre 10 000 et 20 000 m ³	1	2	4
Entre 20 000 et 40 000 m ³	2	3	6
Entre 40 000 et 80 000 m ³	2	4	8
Entre 80 000 et 160 000 m ³	3	5	10
Plus de 160 000 m ³	3	6	12

Une « zone à priori polluée » est définie comme une zone urbaine, l'aval d'industries ou ICPE, ou un lieu où l'on a connaissance de pollution (historique ou récente). Il s'agit par exemple, des dérivations à proximité de Montbéliard et du site PSA.

Une « zone intermédiaire » est caractérisée comme une zone proche d'une activité potentiellement polluante, ou une zone sur laquelle les données sont insuffisantes pour confirmer l'absence de pollution. Il s'agira de la majeure partie du CRR, hors zones à priori polluées.